

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 04 février 2004

CS - 1.02

Désignation du Secrétaire de séance

M. le Président invite le Comité Syndical à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Monsieur Leouadhi Sélim GUEMAZI est désigné, à l'UNANIMITE, pour remplir ces fonctions.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 10 FEV. 2004, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 10 FEV. 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

Préfecture du Terr. de Béfort
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.
09 FEV. 2004
Service Courrier

Emile GEHANT